

tenue sous la présidence de Madame MEUNIER-GARNER, assisté(e)
de Monsieur FRINDEL et Madame LESTARQUIT, Conseillers
En présence de Monsieur LEYMARIE, Rapporteur public
Madame ROSSETTI, Greffière

09 heures 30

01) **DOSSIER N° 2202929** **RAPPORTEUR: Monsieur Thomas FRINDEL**

Titre de l'affaire Demande de condamnation pour responsabilité de la communauté de communes CAGIRE GARONNE SALAT et indemnisation des préjudices subis par M. X du fait du comportement fautif de la collectivité territoriale, ainsi que, au besoin, ordonner toute mesure d'expertise permettant d'établir l'ensemble des préjudices (physique, matériel et d'agrément) et le trouble dans les conditions d'existence lié à l'aggravation de la maladie professionnelle constatée en novembre 2012.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Monsieur X
Intervenant	SYNDICAT SUD COLL. TERRITORIALES	X
Défendeur	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT	SCP CABINET MOUNIELOU (Cour)

02) **DOSSIER N° 2205493** **RAPPORTEUR: Monsieur Thomas FRINDEL**

Titre de l'affaire Demande d'annulation du permis de construire n° PC 031 169 21 S0043 délivré le 23 mars 2022 par lequel le maire de la commune d'Escalquens a autorisé la construction d'une maison d'habitation située 123 avenue de Cousse, ensemble le rejet implicite du recours gracieux en date du 18 juillet 2022.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	SCP BOUYSSOU ET ASSOCIES (Cour)
	Monsieur X	SCP BOUYSSOU ET ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COMMUNE D'ESCALQUENS	KAPPELHOFF-LANCON THIBAUD VALDES
	Monsieur X	

09 heures 30

03)	DOSSIER N° 2300777	RAPPORTEUR: Monsieur Thomas FRINDEL
Titre de l'affaire	Recours en annulation de la décision de retrait partiel de la prime par l'ANAH le 03 mai 2022 à l'encontre de M. X, ensemble la décision implicite de rejet consécutive au recours gracieux du 14 oct 2022.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	MARIN AVOCATS (Cour)
Défendeur	AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT	
04)	DOSSIER N° 2301485	RAPPORTEUR: Monsieur Thomas FRINDEL
Titre de l'affaire	DEFERE PREFECTORAL - Enjoindre la commune de Tarascon-sur-Ariège d'abroger le dispositif en vigueur régissant le temps de travail annuel des agents de la commune afin de se mettre en conformité avec l'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 aout 2019.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	PREFECTURE DE L'ARIEGE	
Défendeur	COMMUNE DE TARASCON-SUR-ARIEGE	Maître BRIAND Sacha (Cour)
05)	DOSSIER N° 2307776	RAPPORTEUR: Monsieur Thomas FRINDEL
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté de non-opposition à déclaration préalable n°DP03110723G0051 du maire de Carbonne délivré le 16 mai 2023 à la sté TDF pour la construction d'un pylône d'antenne relais de téléphonie sur un terrain sis lieu-di Naudon (parcelle OF-1401).	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître COBOURG-GOZE Emile (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE CARBONNE SAS TDF	Maître LACOMBE-BOUVIALE Sylvia (Cour) Maître BON-JULIEN Emmanuelle (Cour)

09 heures 30

06)	DOSSIER N° 2401106	RAPPORTEUR: Monsieur Thomas FRINDEL
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 29 août 2023 du maire de Cugnaux portant permis de construire n°PC 03115723C0030 à la SCCV des trois Homards pour édifier un collectif de 26 logements sur un terrain situé 1 boulevard Maurens / 44 rue de la Vieille Eglise (31270), et l'arrêté du 30 août 2023 portant arrêté modificatif de ce permis de construire.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X Monsieur et Madame X	URBI & ORBI AVOCATS (Cour) URBI & ORBI AVOCATS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE CUGNAUX SARL B2 HABITAT	SCP COURRECH & ASSOCIES X
07)	DOSSIER N° 2204143	RAPPORTEURE: Madame Hélène LESTARQUIT
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision de préemption de la commune de Saix du 25 mai 2022 concernant les parcelles AP n°392, n°389, et n°407 situées lieu-dit Lorte à Saix (81710).	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	URBI & ORBI AVOCATS (Cour)
Défendeur	Madame X	URBI & ORBI AVOCATS (Cour)
Observateur	COMMUNE DE SAÏX Monsieur X	SCP BOUYSSOU ET ASSOCIES Monsieur X

09 heures 30

08)

DOSSIER N° 2200987

RAPPORTEURE: Madame Hélène LESTARQUIT

Titre de l'affaire Requête en annulation de la décision du 17 décembre 2021 par laquelle la Région Occitanie a rejeté la demande de Mme X tendant au versement de la prime dite "spécifique" et de la prime d'assiduité, avec effet à la date de son recrutement, le 20 septembre 2017.

Nom des parties

Demandeur

Madame X

Défendeur

CONSEIL REGIONAL OCCITANIE

Représentants des parties

BONHOURS OLIVIER (Cour)

SCP VPNG AVOCATS ASSOCIES

Arrêté le 24/02/2025